



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réalisation de la simplification de l'organigramme actionnarial du groupe Mr.Bricolage

Orléans, le 17 décembre 2025, 17h45 - Les actionnaires de Mr.Bricolage se sont réunis le 17 décembre 2025 en assemblée générale mixte et ont approuvé, dans toutes ses stipulations, le projet de fusion-absorption de la société S.I.M.B. par la société Mr.Bricolage, la société SIMB ayant elle-même absorbé préalablement la société SIFA. Ces opérations ont été décrites notamment dans le communiqué du 31 octobre 2025.

Constatant le caractère définitif de la fusion-absorption et la transmission à Mr.Bricolage de 5 419 929 actions propres, les actionnaires de Mr.Bricolage ont également décidé l'annulation de ces actions par réduction de capital.

À l'issue de ces opérations, la société ANPF qui regroupe en particulier les adhérents actionnaires du Groupe Mr.Bricolage, détient en direct le contrôle de la société Mr.Bricolage qu'elle détenait préalablement par l'intermédiaire des sociétés S.I.M.B, S.I.F.I et S.I.F.A.

À PROPOS DU GROUPE MR.BRICOLAGE

Le Groupe Mr.Bricolage, qui développe les enseignes à forte notoriété Mr.Bricolage et Mr.Bricolage Relais, est le spécialiste du commerce indépendant en bricolage de proximité en France. Au 30 juin 2025, le Groupe compte 1 091 points de vente, sous enseignes ou affiliés, dont 77 magasins répartis à l'international dans 11 pays. Mr.Bricolage SA est cotée sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0004034320 - ALMRB).

CONTACTS

Presse corporate - Pierre-François Jan, pierre-francois@eclectick.fr, 06 83 82 94 78

Presse financière et investisseurs - Marie Calleux, mrbriolage@actus.fr, 06 09 68 55 38